



PROJET EOLIEN DE CONCHY-SUR-CANCHE

GROUPE DE TRAVAIL

COMPTE-RENDU REUNION N°1

26 MARS 2025

À CONCHY-SUR-CANCHE, PAS-DE-CALAIS



Compte-rendu rédigé par Quelia, mandatée par Valeco



Synthèse de la réunion

Les participants

23 personnes ont participé à la réunion (voir page 3 la liste des participants).

Déroulé de la réunion de travail

- Présentation de Valeco
- Présentation du projet éolien de Conchy-sur-Canche
- Présentation de la démarche d'information et de dialogue
- Présentation des études techniques et environnementales
- Questions-réponses

Calendrier

- Juin 2024 : Lancement du dispositif d'information et dialogue
- Début 2026 : Dépôt de la demande d'autorisation d'exploitation
- Mi 2026 : Consultation publique par voie électronique
- 2029 : Début des travaux de construction
- 2030 : Mise en service

Information et dialogue

- Juin 2024 :
 - 1^{ère} lettre d'information
 - Mise en ligne du site internet dédié au projet : <https://blog.groupevaleco.com/projeteoliendeconchysurcanche>
- Février 2025 :
 - 2^{ème} lettre d'information
 - Lancement d'un appel à volontaire citoyen
 - Une adresse mail dédiée au projet : eolien-conchy@quelia.fr
- Mars 2025 : Organisation de la première réunion du groupe de travail
- 2 réunions du groupe de travail sont prévues
 - 2^{ème} trimestre 2025
 - 4^{ème} trimestre 2025

Apports de la réunion de travail

Une démarche de concertation volontaire – Valeco a présenté l'ensemble du dispositif d'information et de dialogue volontaire mis en place pour le projet éolien. Le groupe de travail permettra notamment aux parties prenantes locales de suivre le développement du projet.

Intégration paysagère – L'intégration paysagère du projet constitue un enjeu majeur relevé pendant la réunion. Les représentants de la commune de Rougefay, un riverain de Rougefay et les propriétaires du château de Flers ont notamment exprimé leurs préoccupations quant à l'impact visuel potentiel depuis leurs emplacements respectifs. Valeco indique, que dans, dans le cadre de l'étude paysagère, des photomontages seront réalisés pour rendre compte de l'insertion paysagère du projet sur le territoire. La carte des prises de vue des photomontages sera présentée au groupe de travail n°2 et les photomontages lors du groupe de travail n°3.

Enjeux environnementaux et acoustiques – Les études acoustique et écologique sont en cours. Les résultats seront présentés lors du groupe de travail n°2.

Réflexions sur les mesures d'accompagnement – Des participants ont souligné l'importance de prendre en compte les enjeux liés au ruissellement de l'eau et à l'érosion dans le développement du projet. La suggestion de créer des haies permettrait de limiter ces phénomènes et de générer un corridor écologique. Valeco a intégré ces éléments dans ses réflexions et est à l'écoute des propositions.

Caractéristiques principales du projet – À ce jour, début 2025 ni le nombre, ni la taille, ni l'emplacement des éoliennes ne sont définis. Ces caractéristiques seront déterminées à partir des études en cours. Le groupe de travail n°2 permettra de présenter leurs résultats ainsi que les différentes variantes d'implantation envisagées pour le projet.

| | | | |
|--|-----------|--|-----------|
| | | ☛ L'étude paysagère | 13 |
| SYNTHESE DE LA REUNION | 1 | Méthodologie de l'étude paysagère | 13 |
| LES PARTICIPANTS | 3 | Réalisation des photomontages et calendrier | 15 |
| INTRODUCTION | 4 | Impact paysager du projet éolien | 15 |
| PRESENTATION DE VALECO | 4 | Présentation des variantes d'implantation | 15 |
| | | Prise en compte du Château de Flers | 16 |
| ☛ Une entreprise française, acteur de la filière des énergies renouvelables | 4 | ☛ L'étude écologique | 16 |
| | | Méthodologie de l'étude écologique | 16 |
| PRESENTATION DU PROJET EOLIEN A CONCHY-SUR-CANCHE | 6 | ☛ Pistes de réflexion pour les mesures d'accompagnement | 18 |
| ☛ Présentation du contexte | 6 | ☛ Caractéristiques du projet à déterminer | 19 |
| Historique des échanges avec les acteurs locaux | 6 | ☛ Définition du nom du projet | 19 |
| Définition de la zone d'implantation potentielle | 6 | QUESTIONS ET REPONSES | 20 |
| ☛ Installation d'un mât de mesure en mai 2024 | 8 | ☛ Éolien et immobilier | 20 |
| LA DEMARCHE D'INFORMATION ET DE DIALOGUE | 8 | ☛ Éolien et animaux d'élevage | 20 |
| ☛ Calendrier de la concertation | 8 | ☛ Radar militaire de Doullens | 21 |
| ☛ La distribution de lettres d'information | 9 | ☛ Enjeux réglementaires pour l'autorisation des parcs éoliens | 21 |
| ☛ Un appel à volontaires parmi les habitants | 10 | CONCLUSION | 21 |
| ☛ Un site internet dédié au projet | 10 | | |
| ☛ Un groupe de travail pour suivre le développement du projet | 11 | | |
| PRESENTATION DES ETUDES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES | 12 | | |
| ☛ L'étude acoustique | 12 | | |

Les participants

23 personnes ont participé à la réunion de travail.

Participants

Commune de Conchy-sur-Canche

COQUET Dominique, Maire, aussi Vice-Président du Symcea
HURÉ Martine, 1^{ère} adjointe

Commune de Fortel-en-Artois

DOURLENS Dominique, Maire

Commune de Rougefay

HUCHETTE Olivier, Maire

Commune de Boubers-sur-Canche

TINCHON Jean-Marie, Maire

Commune de Monchel-sur-Canche

CLÉRET Bertrand, Maire
NANTOIS Daniel, 1^{er} adjoint

Conservatoire d'Espaces Naturels

VANQUELEF Quentin, Chargé de mission

CPIE

FAUQUEMBERGUE Julie, Chargée de mission
GALOT Marion, Chargée de mission

Représentant de la société de chasse

PRANGER-LAGULLE, garde-chasse de la société de chasse de Rougefay

Propriétaires du Château de Flers

VANSTRAELEN Ingrid
WALLECAN Erik

Propriétaires fonciers

DE MAGNEVAL Gérard
NANTOIS André

Bureaux d'études

TAUW

IZYDORCZYK Laura, Cheffe de projet
VAN DE GINSTE Marie, Ingénieur d'études

Matutina

LECOMTE Julien, Paysagiste

Valeco - Porteurs du projet

BENASSI Claire, Référente développement éolien
THERIAL Emma, Cheffe de projet
ROBERT Lisa, Assistante cheffe de projet

Animation

DELATTE Constant, Concertant, Quelia
BASOL David, Concertant, Quelia

Personnes et organismes excusés

BRIDOUX Marc, Président de la Communauté de communes du Ternois
CHERIGIE Valérie, Directrice du Symcea
HULO Isabelle, Présidente du club des Randonneurs de la Canche
CUVILLIEZ Laurent, Propriétaire foncier
ROTA Jean-Louis, Propriétaire foncier
DE MAGNEVAL Mathieu, Propriétaire foncier
MERLIN Stéphane, Propriétaire foncier
VAQUETTE Alain, Propriétaire foncier
CANNESSON Christophe, Propriétaire foncier

Introduction

SOMMAIRE



Projet éolien de Conchy-sur-Canche – 26 mars 2025

- 1**
Présentation de Valeco
- 2**
Présentation du projet à Conchy-sur-Canche
- 3**
Démarche d'information et de dialogue
- 4**
Présentation des études
- 5**
Définition du nom du projet
- 6**
Questions – réponses

Dominique Coquet, maire de Conchy-sur-Canche, remercie l'ensemble des participants pour leur présence à cette réunion pour évoquer ensemble, le projet éolien de Valeco.

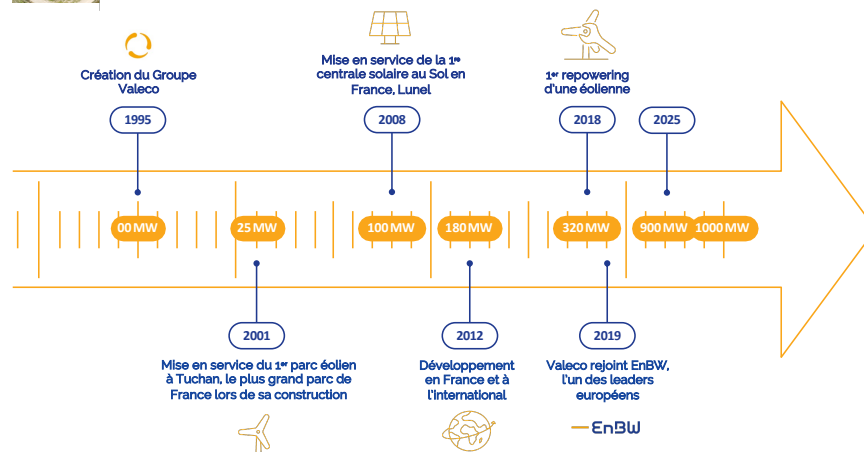
Constant Delatte, Quelia, remercie également Monsieur le maire pour avoir permis l'organisation de ce premier groupe de travail.

Présentation de Valeco

- Une entreprise française, acteur de la filière des énergies renouvelables



UN ACTEUR HISTORIQUE EN FRANCE

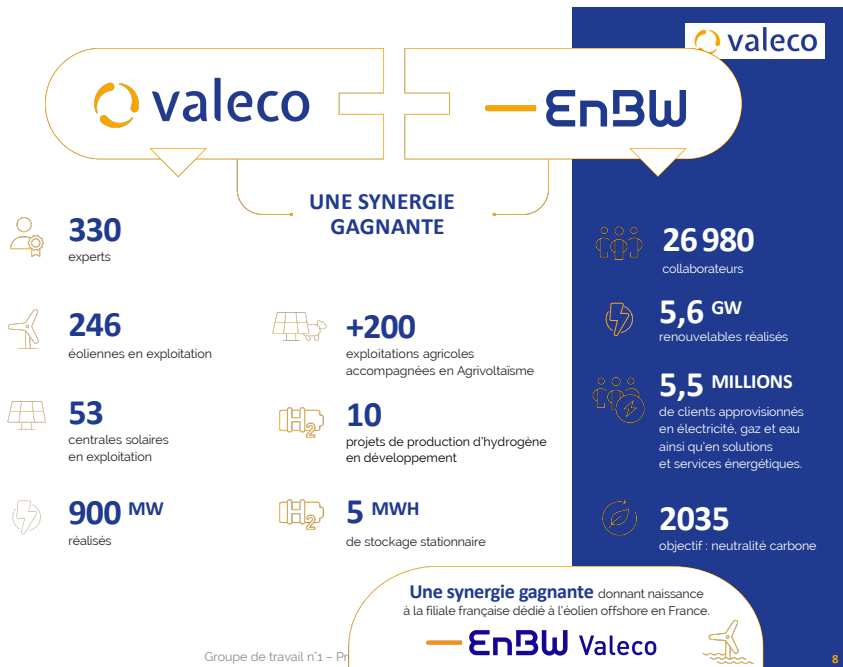


Groupe de travail n°1 – Projet éolien de Conchy-sur-Canche – 26 mars 2025

Claire Benassi, référente du développement éolien chez Valeco, présente la société Valeco, fondée en 1995 à Montpellier. Valeco est aujourd'hui un acteur important du secteur des énergies renouvelables en France :

- 1^{er} parc éolien mis en service en 2001
- 1^{ère} centrale solaire au sol mise en service en 2008

Valeco est une filiale de EnBW, un des plus grands fournisseurs d'énergie en Allemagne et en Europe, détenu en majorité par des capitaux publics régionaux.



Valeco compte plus de 300 salariés en France. L'entreprise a pour objectif d'installer 1 GW de puissance d'ici 2026.



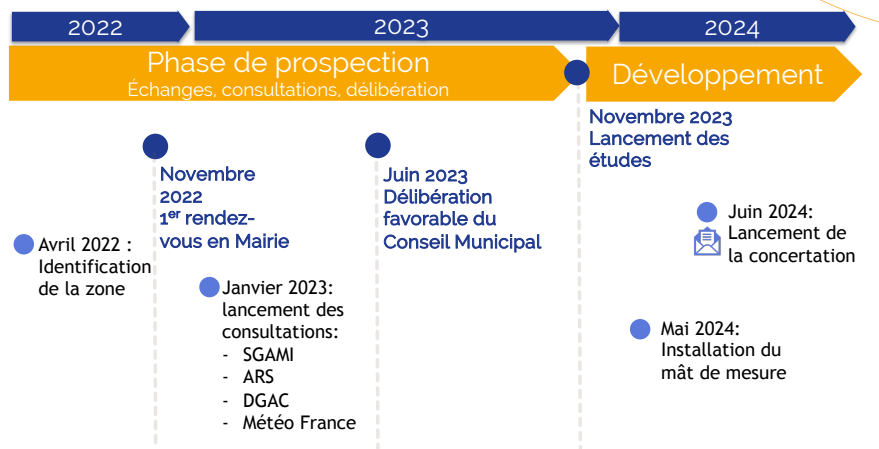
Valeco compte 11 agences en région, dont une à Amiens. L'entreprise assure en interne l'ensemble des étapes d'un projet : développement, construction, exploitation, et, si besoin, renouvellement ou démantèlement complet.

Présentation du projet éolien à Conchy-sur-Canche

➔ Présentation du contexte

Historique des échanges avec les acteurs locaux

CALENDRIER

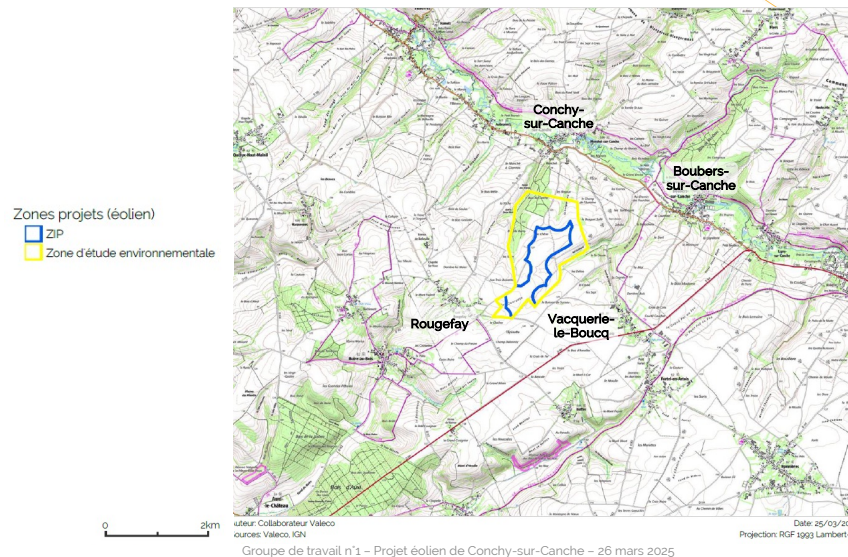


Groupe de travail n°1 – Projet éolien de Conchy-sur-Canche – 26 mars 2025

Emma Therial, cheffe de projet éolien chez Valeco, revient sur les démarches engagées en amont de la concertation volontaire. La zone de projet a été identifiée en avril 2022. Une première rencontre a eu lieu avec les élus de Conchy-sur-Canche pour présenter l’opportunité d’un projet éolien. En juin 2023, le conseil municipal a délibéré en faveur du lancement des études. Parallèlement, Valeco a échangé avec plusieurs acteurs locaux pour comprendre les premiers enjeux techniques.

Définition de la zone d’implantation potentielle

ZONE D’ÉTUDE ET ZONE D’IMPLANTATION POTENTIELLE



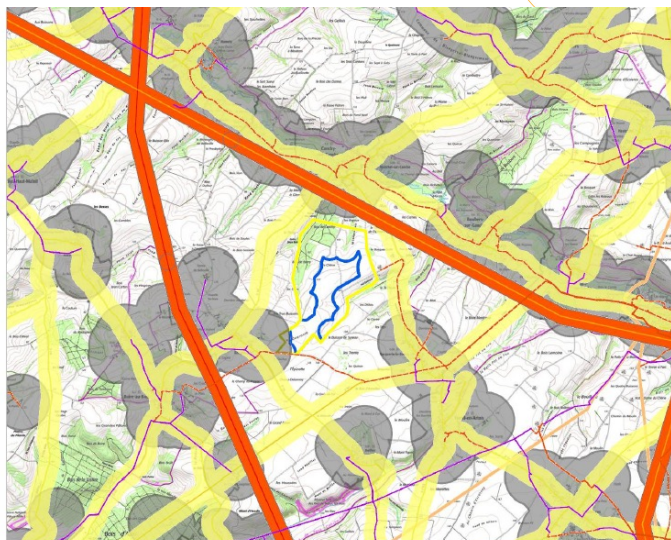
La carte ci-dessus présente :

- En jaune, la zone d’étude environnementale, référence pour l’ensemble des bureaux d’études
- En bleu, la zone d’implantation potentielle (ZIP) du projet éolien (les éoliennes ne pourront être installées qu’à l’intérieur du contour bleu)

SERVITUDES



- Lignes aériennes HTA
- Lignes souterraines HTA
- Lignes aériennes HTB
- 400kV
- 90kV
- Périmètres d'exclusion autour des lignes électriques HTB
- 150 mètres
- Lignes sous contraintes (Puissance de dépassement (MW))
- < 25
- Routes départementales
- Périmètres d'exclusion autour des routes
- 200 m
- Canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé (SUP 1)
- Bâti résidentiel 500 m (BD TOPO)
- Zones projets (éolien)
- ZIP
- Zone d'étude environnementale



Auteur: Collaborateur Valeco
Sources: Valeco, IGN
Date: 25/03/2025
Projection: RGF 1993 Lambert-93

Groupe de travail n°1 – Projet éolien de Conchy-sur-Canche – 26 mars 2025

13

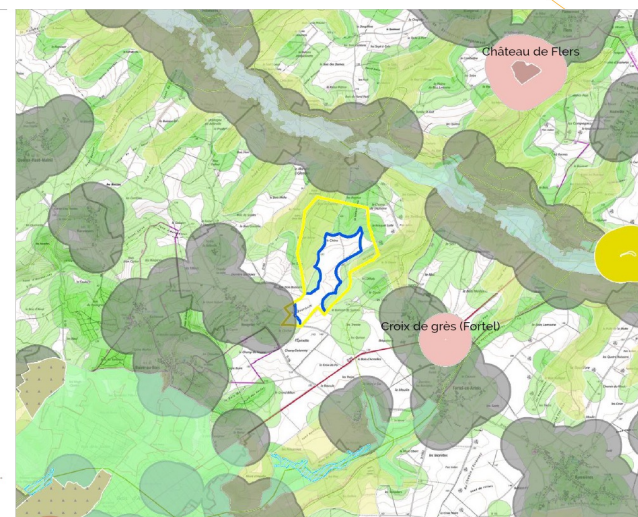
Emma Therial précise que la ZIP est définie en fonction de plusieurs contraintes techniques et réglementaires, notamment :

- 500m minimum de distance avec toute habitation
- Le réseau routier
- Le réseau de canalisations
- Le réseau électrique HTB
- Les lignes aériennes

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE



- ZSC et SIC (Natura 2000)
- Monuments historiques (SUP AC1)
- Sites classés et inscrits (SUP AC2)
- Classé
- Périmètre de protection sites classés et inscrits 500 m (SUP AC2)
- Classé
- Monuments historiques (SUP AC1)
- Périmètre de protection Monuments Historiques 500m (SUP AC1)
- Sites patrimoniaux remarquables (SUP AC4)
- Milieux humides Hauts-de-France
- Corridors (Linéaire)
- Corridors (Surfaciques)
- Réservoirs de biodiversité



Auteur: Collaborateur Valeco
Sources: Valeco, IGN
Date: 25/03/2025
Projection: RGF 1993 Lambert-93

Groupe de travail n°1 – Projet éolien de Conchy-sur-Canche – 26 mars 2025

14

Emma Therial souligne que, au-delà des contraintes réglementaires et techniques, le parc éolien doit être intégré dans le respect du cadre de vie local. Ces enjeux sont examinés dans les études détaillées dans le compte-rendu :

- Étude acoustique (page 12)
- Étude paysagère (page 13)
- Étude écologique (page 16)

➔ Installation d'un mât de mesure en mai 2024

INSTALLATION D'UN MÂT DE MESURE EN MAI 2024



Caractériser la ressource en vent du territoire

- ✓ Mesurer le vent et ses caractéristiques
- ✓ Identifier les variations locales du vent
- ✓ Vérifier la faisabilité technique du projet
- ✓ Disposer de données pour modéliser la production d'électricité

Elément des études environnementales

- ✓ Mesure de l'activité des chiroptères

Groupe de travail n°1 – Projet éolien de Conchy-sur-Canche – 26 mars 2025

15

Valeco a installé un mât de mesure temporaire en mai 2024 sur la zone d'implantation potentielle. Le mât de mesure permet de :

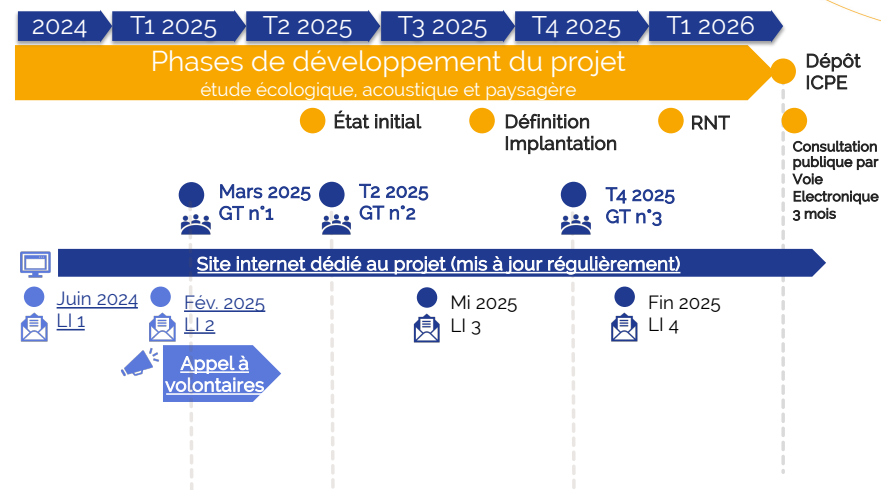
- Caractériser la ressource en vent du territoire
- Réaliser des analyses des conditions météorologiques
- Mesurer, dans le cadre des études environnementales, l'activité des chiroptères

La démarche d'information et de dialogue

➔ Calendrier de la concertation



CALENDRIER



Groupe de travail n°1 – Projet éolien de Conchy-sur-Canche – 26 mars 2025

17

David Basol, Quelia, précise qu'à l'initiative de Valeco, un dispositif d'information et de dialogue volontaire a été lancé en juin 2024. Ce dispositif se poursuivra jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation ICPE prévu début 2026 pour :

- Engager et maintenir le dialogue avec les parties prenantes locales aux différentes étapes clés du projet
- Permettre à chacun d'exprimer ses attentes et ses interrogations en amont du dépôt du dossier administratif

➔ La distribution de lettres d'information

Afin d'informer régulièrement les habitants de l'avancée du projet éolien de Conchy-sur-Canche, Valeco organise la distribution de lettres d'information dans les boîtes aux lettres des habitants :

- Lettre d'information n°1 en juin 2024 – 3 communes
- Lettre d'information n°2 en février 2025 – 6 communes

OUTILS D'INFORMATION ET DE DIALOGUE

Lettre d'information n°1 Juin 2024

- Distribuée à 170 foyers
- Conchy-sur-Canche
 - Vacquerie-le-Boucq
 - Rougefay

Groupe de travail n°1 – Projet éolien de Conchy-sur-Canche – 26 mars 2025

OUTILS D'INFORMATION ET DE DIALOGUE

Lettre d'information n°2 Fev. 2025

Distribuée à ≈600 foyers

- Conchy-sur-Canche
- Vacquerie-le-Boucq
- Rougefay
- Boubers-sur-Canche
- Aubrometz
- Monchel-sur-Canche

Groupe de travail n°1 – Projet éolien de Conchy-sur-Canche – 26 mars 2025

Jean-Marie Tinchon, maire de Boubers-sur-Canche, a questionné la définition du périmètre de distribution de cette lettre. Constant Delatte précise que ce périmètre, dans le cadre du dispositif de concertation volontaire, n'est pas réglementé et est défini par le porteur du projet.

Le maire de Boubers-sur-Canche signale ne pas avoir reçu la lettre d'information n°2. À l'issue de la réunion, Valeco a transmis la lettre d'information n°2 à la mairie de Boubers-sur-Canche par email.

➤ Un appel à volontaires parmi les habitants

OUTILS D'INFORMATION ET DE DIALOGUE

Lancement d'un appel à volontaires

- Diffusé aux habitants sur la lettre d'information n°2
- Une opportunité qui n'a pas été saisie – o volontaire

Pour vous Informer, nous contacter, vous porter volontaires

Accéder au site internet <https://blog.groupevaleco.com/projeteoliendeconchysurcanche>

Nous contacter par email eolien-conchy@quelia.fr

Flashez ce code pour vous porter volontaire



Inscrivez-vous à l'appel à volontaires !

Projet éolien de Conchy-sur-Canche - Valeco

Entrez votre PRENOM*

Entrez votre NOM*

Veillez renseigner votre adresse email pour vous inscrire*

Entrez votre numéro de téléphone

+33 SMS ?

Entrez votre commune de résidence*

Je m'engage à participer de manière courtoise et respectueuse aux échanges qui seront proposés par Valeco*

Case à cocher

Je souhaite m'inscrire à la liste de diffusion pour rester informé(e) sur le projet*

Oui

Non

JE ME PORTE VOLONTAIRE

Formulaire d'appel à volontaires

Groupe de travail n°1 – Projet éolien de Conchy-sur-Canche – 26 mars 2025

20

Via la lettre d'information n°2, Valeco a lancé un appel à volontaires parmi les 1200 habitants informés pour permettre aux personnes intéressées de contribuer aux réflexions autour du projet.

Le maire de Boubers-sur-Canche indique qu'un habitant de sa commune a manifesté le souhait de contacter Valeco. Emma Therial précise avoir échangé avec cette personne, qui a été invitée à participer au groupe de travail

Valeco invite les personnes intéressées à s'inscrire en [cliquant ici](#).

➤ Un site internet dédié au projet

OUTILS D'INFORMATION ET DE DIALOGUE

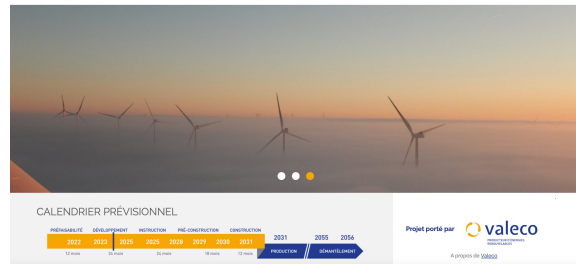
Un site internet et une adresse mail dédiés au projet



Mail : eolien-conchy@quelia.fr


PROJET ÉOLIEN DE CONCHY SUR CANCHE

Le projet Actualités L'éolien Contact



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

| INDICISABILITÉ | ÉVALUATION | RETRIBUTION | PRE-CONSTRUCTION | CONSTRUCTION | 2031 | 2035 | 2036 |
|----------------|------------|-------------|------------------|--------------|------|------|------|
| 2021 | 2023 | 2025 | 2026 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 |

Projet porté par  Valeco

ALPHASUD DE FRANCE

Groupe de travail n°1 – Projet éolien de Conchy-sur-Canche – 26 mars 2025

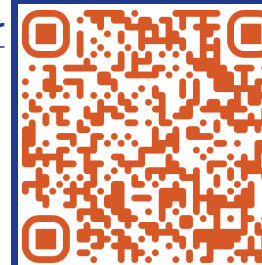
21

Valeco a également mis en place :

- Un site internet dédié au projet qui regroupe l'ensemble des informations du projet et les dernières actualités à l'adresse suivante : <https://blog.groupevaleco.com/projeteoliendeconchysurcanche>
- Une adresse mail pour permettre à toute personnes de contacter Valeco à tout moment : eolien-conchy@quelia.fr



Accéder au site internet



➔ Un groupe de travail pour suivre le développement du projet

GROUPE DE TRAVAIL



○ Groupe de travail n°1 – Mars 2025

- Présentation du projet
- Présentation de la démarche de concertation
- Études en cours

○ Groupe de travail n°2 - T2 2025

- Résultat des études
- Présentation des variantes d'implantation
- Mesures d'accompagnement

○ Groupe de travail n°3 – Fin 2025

- Implantation définie
- Photomontages
- Mesures d'accompagnement

➤ Compte-rendu transmis a posteriori de chaque réunion

Groupe de travail n°1 – Projet éolien de Conchy-sur-Canche – 26 mars 2025

22

Le groupe de travail offre un espace d'échange entre les acteurs locaux afin de suivre les grandes étapes du projet :

- Groupe de travail réunion n°1 – 26 mars 2025 : Présenter la démarche et le projet
- Groupe de travail réunion n°2 – 2^{ème} trimestre 2025 : Présenter les résultats des études, les variantes d'implantation et les pistes de réflexion pour les mesures d'accompagnement
- Groupe de travail réunion n°3 – Fin 2025 – Présentation de l'implantation retenue, des photomontages et des mesures d'accompagnement

Ce groupe de travail repose sur la volonté de Valeco de mettre en place une démarche de concertation volontaire, afin de permettre aux acteurs locaux de s'impliquer et de favoriser l'intégration du projet dans le territoire.



EXPRIMEZ VOS ATTENTES

Quelles sont vos attentes par rapport :

- Au développement du projet éolien de Conchy-sur-Canche ?
- À la démarche de concertation ?



Groupe de travail n°1 – Projet éolien de Conchy-sur-Canche – 26 mars 2025

23

David Basol explique que la démarche de concertation doit offrir à chacun l'opportunité d'exprimer ses attentes et ses interrogations par rapport :

- au projet éolien de Conchy-sur-Canche
- à la démarche de concertation

Présentation des études techniques et environnementales

➔ L'étude acoustique

ÉTUDE ACOUSTIQUE

- Étude réalisée par Delhom Acoustique
- Installation de sonomètres
 - Mesures en avril 2025 dans les habitations des communes qui entourent la zone projet
 - Objectifs: mesurer le bruit ambiant actuel et modéliser le niveau sonore du parc pour adapter notre parc à la réglementation française
 - Réglementation impose que le niveau sonore ne doit pas dépasser le bruit ambiant



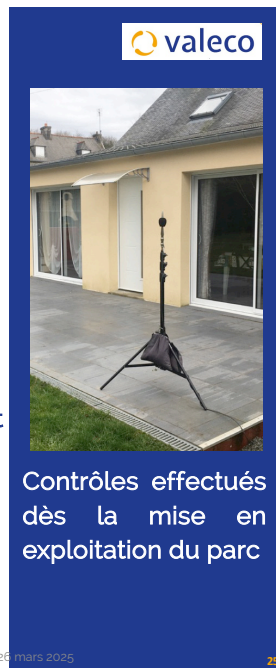
+3dB la nuit



+5dB le jour

En cas de dépassement → plan de bridage

Groupe de travail n°1 – Projet éolien de Conchy-sur-Canche – 26 mars 2025



Contrôles effectués dès la mise en exploitation du parc

25

- + 3 dB la nuit
- + 5 dB le jour

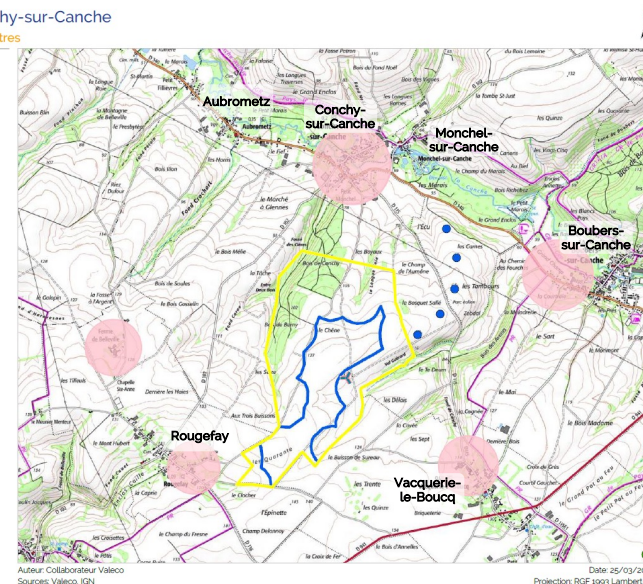
Une fois le parc mis en service, de nouveaux relevés seront effectués pour vérifier le respect de ces conditions. En cas de dépassement, un plan de bridage sera mis en place pour ralentir, voire arrêter les éoliennes.

ÉTUDE ACOUSTIQUE

Projet éolien de Conchy-sur-Canche

Positionnement des sonomètres

- Mâts de mesure (profil)
- Eoliennes terrestres (France)
- Zones projets (éolien)
- Zone de pose des sonomètres



valeco

Date: 25/03/2025
Projection: RGF 1993 Lambert-93

27

Lisa Robert, assistante cheffe de projet, Valeco, présente le cadre de l'étude acoustique réglementaire réalisée par Delhom Acoustique. Cette étude a pour objectif de mesurer le bruit ambiant en fonction des différents régimes de vent. Ces informations serviront à modéliser le niveau sonore du parc éolien et son impact.

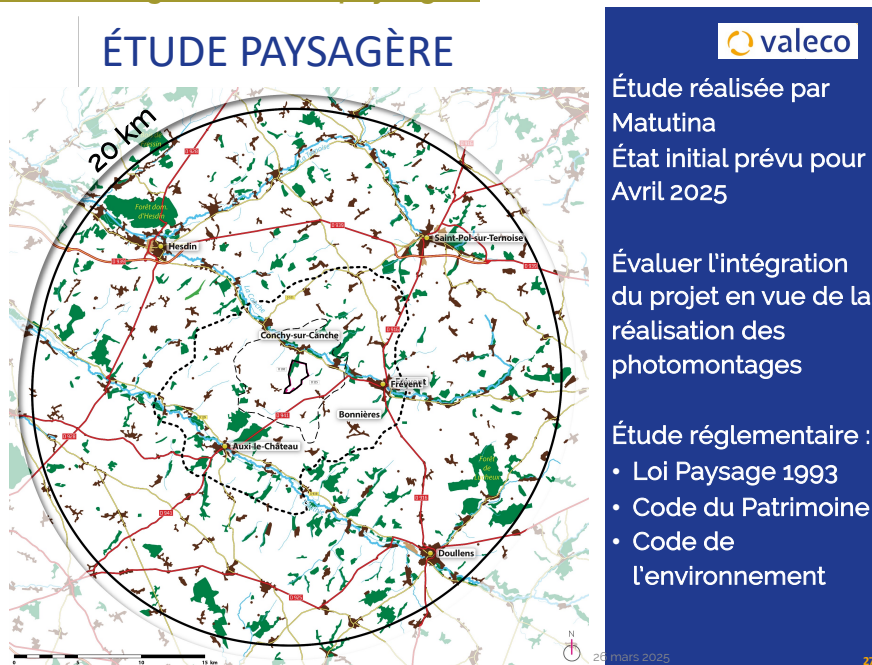
L'étude acoustique permet de respecter la réglementation en vigueur, en veillant à ce que le bruit ambiant ne dépasse pas les émergences suivantes au niveau des habitations :

La carte ci-dessus montre, par des cercles roses, les lieux des sonomètres utilisés pour mesurer le bruit ambiant pendant le mois d'avril 2025 pendant 2 à 3 semaines, en limite de village, au niveau des premières habitations des communes les plus proches, tout autour de la ZIP. La période d'avril a été choisie car les arbres n'ont pas encore leurs feuilles, ce qui offre un contexte acoustique de référence moins bruyant.

L'équipe de Valeco indique que les résultats des mesures acoustiques, prévues pour fin avril 2025, pourront être présentés à l'occasion du prochain groupe de travail.

➡ L'étude paysagère

Méthodologie de l'étude paysagère

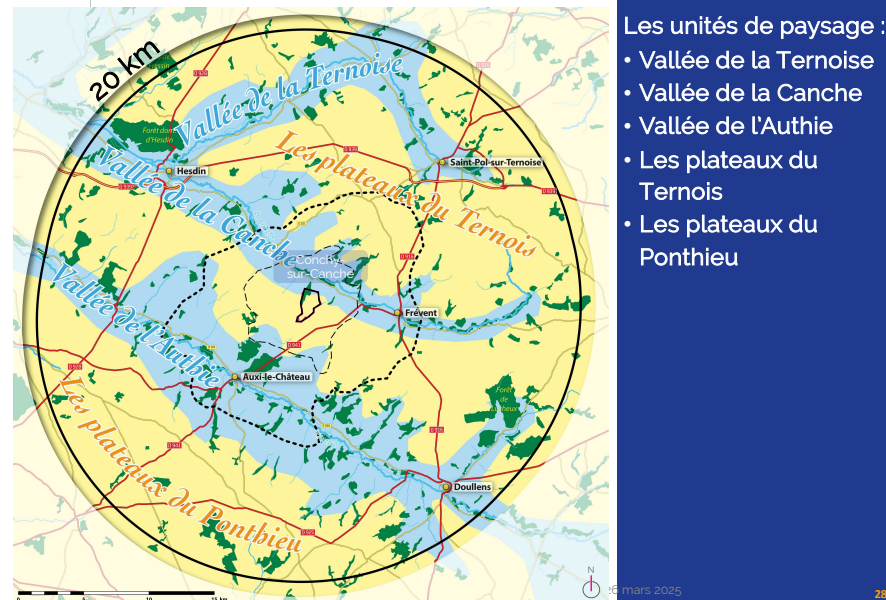


Julien Lecomte, dirigeant du bureau d'études paysager Matutina, est en charge de l'étude paysagère du projet. Cette étude, encadrée par la Loi Paysage de 1993, le Code du patrimoine et le Code de l'environnement, consiste à évaluer l'intégration paysagère du projet et à réaliser des photomontages.

La méthodologie du bureau d'études s'appuie sur un périmètre de 20 km, découpé en trois parties :

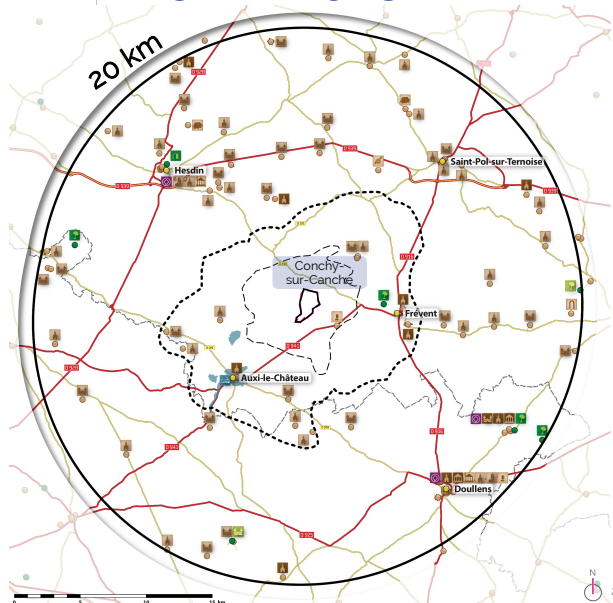
- L'aire d'étude immédiate, à proximité de la ZIP
- L'aire d'étude rapprochée qui s'étend sur 5 à 7 km autour de la ZIP
- L'aire d'étude éloignée qui s'étend jusqu'à 20km autour de la ZIP

ÉTUDE PAYSAGÈRE



Julien Lecomte explique que la première étape consiste à caractériser les unités paysagères du territoire. La ZIP du projet se situe dans une zone de plateau interfluvial entre la Canche et l'Authie. La définition de ces unités repose sur une analyse bibliographique et cartographique des documents mis à disposition par les régions.

ÉTUDE PAYSAGÈRE

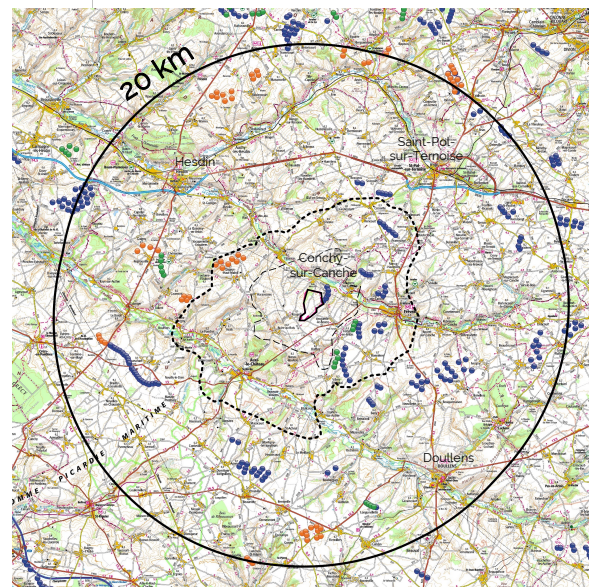


Prise en compte dans un rayon de 20km des éléments suivants :

- Sensibilités paysagères
- Sensibilités patrimoniales

L'étude paysagère prend ensuite en compte tous les monuments et paysages inscrits ou recensés dans un rayon de 20 km afin d'évaluer l'impact du projet depuis ces sites. Ces éléments, dont le Château de Flers, sont indiqués sur la carte ci-dessus. Julien Lecomte précise qu'aucun monument classé à l'UNESCO n'est concerné par le projet éolien.

ÉTUDE PAYSAGÈRE



Contexte éolien :
Prise en compte des parcs existants et autorisés

- Éoliennes en exploitation
- Éoliennes autorisées
- Parcs en instruction

L'étude paysagère intègre également le contexte éolien local, en tenant compte de l'ensemble des parcs déjà présents ou en projet. Les participants mentionnent un projet en développement sur la commune de Vacquerie-le-Boucq. Sont ainsi analysées, dans le cadre de l'étude paysagère :

- Les éoliennes en service
- Les éoliennes autorisées mais non encore construites
- Les projets en cours d'instruction

Cette analyse permet d'anticiper l'intégration visuelle du projet dans le territoire pour contribuer à une implantation plus cohérente et harmonieuse.

Réalisation des photomontages et calendrier

La campagne de prises de vue pour les photomontages a été réalisée début 2025, en période hivernale, afin de répondre aux recommandations de la DREAL. Cette période, où la végétation est moins dense, permet de représenter un scénario de visibilité maximale, garantissant ainsi une évaluation rigoureuse de l'intégration paysagère du projet.

Julien Lecomte indique qu'au minimum une cinquantaine de photomontages seront réalisés, selon deux types :

- Des photomontages dans le cadre de l'étude paysagère
- Des photomontages à 360° dans le cadre de l'étude dite « d'encerclement » (aussi étude à 360°) pour mesurer les secteurs occupés par les éoliennes depuis un point

Ces photomontages doivent être représentatifs depuis différents points du territoire. Des vues complémentaires pourront être demandées par les services de l'État en fonction de leurs besoins.

L'étude 360° concerne tous les villages situés dans un rayon de 5 km autour du projet. Elle vise à réaliser, aux entrées et sorties de ces villages, des photomontages panoramiques à 360°, afin d'évaluer si une impression d'encerclement par les parcs existants ou en projet peut être perçue depuis le centre de ces communes.

Les photomontages définitifs seront réalisés à partir de la variante d'implantation retenue. Ils pourront être présentés lors du groupe de travail n°3.

L'équipe de Valeco reste à l'écoute des remarques concernant des enjeux paysagers à prendre en compte dans le cadre de l'étude en cours.

Chacun-e peut transmettre ses observations par mail à l'adresse suivante : eolien-conchy@quelia.fr

Impact paysager du projet éolien

Olivier Huchette, maire de Rougefay, considère que sa commune sera plus impactée visuellement par le projet que Conchy-sur-Canche en raison de la localisation de la ZIP. Il estime que le territoire a atteint un seuil de saturation concernant l'éolien, renforcé notamment la nuit par le balisage lumineux des mâts. Vianney Pranger-Lagulle, garde-chasse de la société de chasse de Rougefay, partage cette préoccupation étant directement concerné par le projet depuis son habitation en limite communale.

Emma Therial indique que la ZIP respecte largement la distance de 500 mètres par rapport aux habitations, les plus proches étant situées à environ 650 mètres. Elle invite à attendre les résultats de l'étude paysagère pour se projeter plus concrètement vis-à-vis de l'implantation du parc. Julien Lecomte ajoute que Rougefay sera prise en compte dans le choix des points de vue pour les photomontages. La commune fera également partie de l'étude 360°, afin d'évaluer précisément les effets visuels du motif éolien depuis son territoire.

En réponse à une question sur l'impact paysager lié à la hauteur des éoliennes, Claire Benassi précise que les éoliennes les plus récentes sont plus hautes et plus puissantes que les générations précédentes qui ont pu être installées à Boubers-sur-Canche par exemple.

Présentation des variantes d'implantation

Les variantes d'implantations proposées s'appuieront sur les résultats des différentes études réalisées (paysagère, environnementale, acoustique) qui permettra d'explorer plusieurs scénarios. L'objectif de Valeco est de trouver un équilibre entre l'implantation du parc et la préservation du cadre de vie local.

Constant Delatte explique que le groupe de travail n°2 sera l'occasion de présenter les différentes variantes d'implantation du projet ainsi que la

carte des points de vue retenus pour les photomontages. Il souligne que cette démarche volontaire de Valeco permet de suivre l'évolution du projet de manière progressive, alors que le cadre réglementaire ne prévoit généralement qu'une seule réunion une fois le projet finalisé.

Prise en compte du Château de Flers

Le Château de Flers, inscrit au titre des monuments historiques, est pleinement intégré à l'étude paysagère du projet. Julien Lecomte, paysagiste en charge de l'étude, explique que les photomontages peuvent, de manière exceptionnelle, être réalisés depuis des propriétés privées, notamment lorsqu'il s'agit de sites protégés. À ce titre, un rendez-vous a été convenu avec les propriétaires du Château de Flers pour réaliser des prises de vue depuis le château et certaines fenêtres.

Les propriétaires ont indiqué que la ZIP du projet se situe dans le cône de vue du château. Julien Lecomte explique alors que la réglementation en matière de protection du patrimoine repose sur un double cadre : celui de la loi de 1913 sur les monuments historiques, et celui du Code du patrimoine. Le château et son parc sont à la fois inscrits et classés, ce qui signifie qu'un périmètre de 500 mètres autour du site bénéficie d'un statut de protection renforcée :

- dans ce périmètre de 500 mètres, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) émet un avis conforme, juridiquement contraignant, que le préfet doit suivre.
- en dehors de ce périmètre, l'ABF émet un avis simple, dont le préfet peut tenir compte pour apprécier l'opportunité d'un projet.

Julien Lecomte précise qu'il est donc juridiquement exclu d'implanter une éolienne dans le périmètre de 500 mètres autour du château.

L'équipe de Valeco ajoute que la ZIP du projet a été définie de manière à s'aligner avec le parc éolien des Tambours, situé sur les communes de

Monchel-sur-Canche et Conchy-sur-Canche. Cette approche vise à limiter l'impact paysager du projet sur le territoire. Les points sans éoliennes de vue depuis le Château de Flers pourront ainsi être présentés lors du groupe de travail n°2.

Les propriétaires du Château de Flers indiquent que la ZIP du projet se situe dans le cône de vue du château.

➔ L'étude écologique

Méthodologie de l'étude écologique

L'étude écologique du projet est réalisée par le bureau d'études TAUW. Lisa Izydorczyk, cheffe de projet, TAUW, précise qu'un inventaire complet de la biodiversité locale (faune et flore) est en cours de finalisation. L'objectif est de dresser un état des lieux précis des écosystèmes et d'identifier les zones à enjeux au sein de l'aire d'étude immédiate, définie à 500 mètres autour de la ZIP. La méthodologie repose sur deux approches complémentaires :

- une analyse bibliographique à l'échelle de l'aire d'étude élargie (20 km autour de la ZIP)
- des relevés de terrain réalisés par observation directe, indices de présence (traces, nids) ou détection auditive

Une attention particulière est portée aux chauves-souris, inventoriées à l'aide de capteurs acoustiques installés sur le mât de mesure, notamment durant les périodes de reproduction et de transit. L'étude prend également en compte le contexte et les activités locales pouvant influencer la présence des espèces, comme la pisciculture ou la présence d'une déchetterie.

Projet éolien de Conchy-sur-Canche - Groupe de travail - Compte-rendu réunion n°1 – 26 mars 2025

Étude écologique réalisée par TAUW France



Inventaire de la biodiversité :

- Menée sur 4 saisons pour
 - insectes
 - oiseaux
 - chauves-souris
 - mammifères
 - amphibiens
 - reptiles
- Anticiper les effets potentiels des éoliennes sur les écosystèmes

| Type(s) d'intervention | Intervenant(s) | Qualification(s) |
|--------------------------------------|---------------------|--|
| Supervision et rédaction de l'étude* | Maxime LARVIERE | TeamLeader (spécialiste Oiseaux) |
| | Alexis CROISSIAU | Ingénieur et responsable de l'étude (spécialiste Oiseaux) |
| | Laura IZDORCZYK | Cheffe de projets (spécialiste Oiseaux et réglementaire) |
| Inventaires faunistiques | Marie VAN DE GINSTE | Ingénieur d'études (spécialiste Oiseaux) |
| | Noé ROLLET-MARQUIS | Technicien faune (spécialiste Insectes) |
| | Arthur SAVART | Ingénieur d'études (spécialiste Chauves-souris) |
| | Marion COSSART | Ingénieur d'études (spécialiste Flore/Habitats et zones humides) |
| | Léa ZENNATI | Ingénieur d'études (spécialiste Oiseaux et Chauves-souris) |
| Inventaires floristiques | Marion COSSART | Ingénieur d'études (spécialiste Flore/Habitats et zones humides) |
| | Céline DECAUX | Technicienne faune |
| Cartographie | Séverine BIGARD | Cartographe |

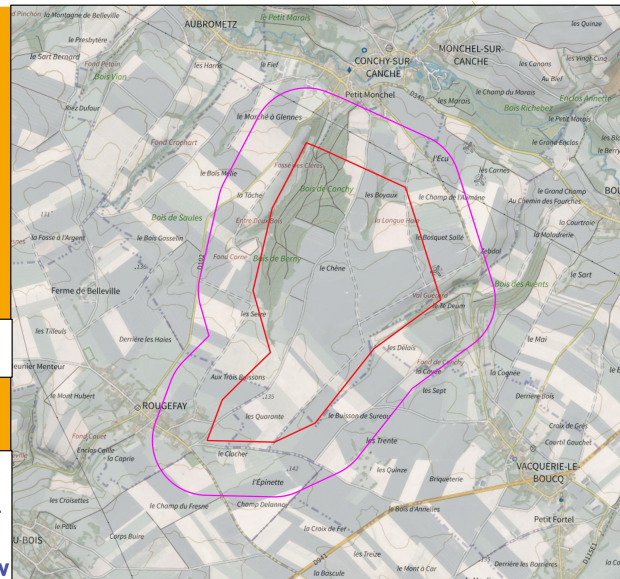
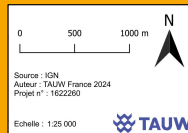
diapositive de travail n°1 – Projet éolien de Conchy-sur-Canche – 26 mars 2025

Étude écologique réalisée par TAUW France

Inventaire de la biodiversité :

- Localisation des aires d'études

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate (500 m)



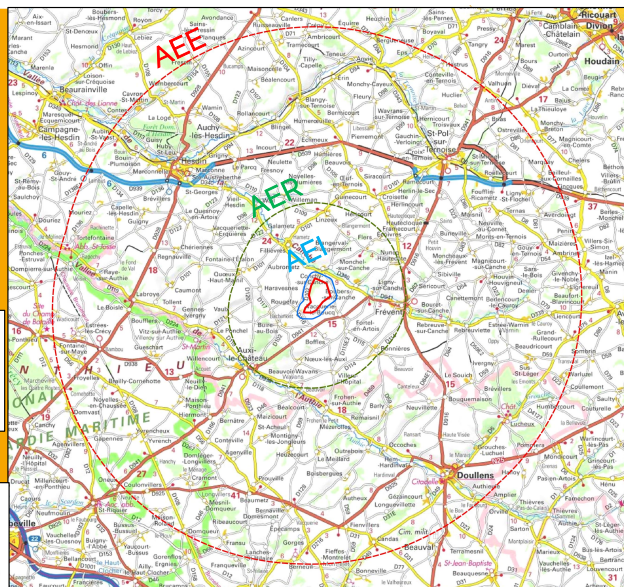
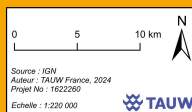
diapositive de travail n°1 – Projet éolien de Conchy-sur-Canche – 26 mars 2025

Étude écologique réalisée par TAUW France

Inventaire de la biodiversité :

- Localisation des aires d'études

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)



diapositive de travail n°1 – Projet éolien de Conchy-sur-Canche – 26 mars 2025

Étude écologique réalisée par TAUW France

Inventaire de la biodiversité :

- Méthodologie d'inventaires

- ✓ Flore/habitats : prospection de la zone pour identifier les espèces et habitats d'intérêt
- ✓ Autre faune (insectes, mammifères, amphibiens, reptiles) : détection visuelle et auditive, analyse d'indices (empreintes, fèces)
- ✓ Oiseaux : points d'écoute et d'observation
- ✓ Chiroptères : Appareils placés sur la zone d'étude et qui enregistrent les ultrasons

| Périodes | Janv. | Févr. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juil. | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. |
|------------------------|-------|-------|------|-------|-----|------|-------|------|-------|------|------|------|
| HIVERNANT | | | | | | | | | | | | |
| MIGRATION PRENUPTIALE | | | | | | | | | | | | |
| REPRODUCTION | | | | | | | | | | | | |
| MIGRATION POSTNUPTIALE | | | | | | | | | | | | |

Tableau 4 : Périodes principales d'inventaire* pour la réalisation du suivi d'activité avifaunistique

* : Pour information, les sorties ne sont pas « cloisonnées par période ». En effet, le cycle de vie d'une espèce n'est pas cloisonné à une date fixe, il diffère en fonction de la biologie et de la phénologie de chaque espèce. Ainsi, des espèces migratrices précoces ou tardives, par exemple, peuvent être contactées lors des différents inventaires réalisés en période de reproduction.

diapositive de travail n°1 – Projet éolien de Conchy-sur-Canche – 26 mars 2025

ÉTUDE ÉCOLOGIQUE



Étude écologique
réalisée par TAUW
France

Inventaire de la
biodiversité :

- Méthodologie d'évaluation d'impacts du projet et des mesures ERC
- Contexte écologique du site

Evaluation du contexte écologique : connaître les espèces présentes au sein de la zone d'étude et identifiées si elles présentent des enjeux

- ✓ L'état initial a permis de constater qu'aucun enjeu majeur n'a été détecté
- ✓ Evaluation des impacts directs, indirects et induits du projet éolien (temporaires ou permanents)
 - ✓ Construction
 - ✓ Exploitation
 - ✓ Démontage
 - ✓ En lien avec d'autres projets
- ✓ Travail en cours pour une proposition de mesures Eviter, Réduire, Compenser (ERC)

Cette étude permet enfin d'évaluer les effets du projet sur l'ensemble de son cycle de vie – de l'exploitation au démantèlement – et de proposer, si nécessaire, des mesures de compensation environnementale selon la séquence ERC :

- **Éviter** les secteurs à enjeux
- **Réduire** les impacts (par exemple en ajustant la taille ou l'emplacement des éoliennes)
- **Compenser** en aménageant des espaces

Les premiers résultats indiquent que les secteurs les plus sensibles se concentrent dans les zones boisées et les prairies qui doivent être évités par l'implantation d'éoliennes.

En réponse à une question des participants, Lisa Izydorczyk précise que l'ensemble des données issues de l'étude écologique seront déposées, en amont de l'enquête publique, sur la plateforme Depobio, contribuant ainsi à enrichir les bases de données naturalistes locales. Quentin

Vanquelef, chargé de mission au Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France (CEN Hauts-de-France) indique que le CEN serait intéressé de recevoir les résultats des études en amont du dossier. Les résultats de cette étude seront en fait partagés lors du groupe de travail n°2, afin de permettre une lecture collective des enjeux écologiques du site.

Dominique Coquet, maire de Conchy-sur-Canche, suggère qu'il serait pertinent de disposer d'un comparatif de la biodiversité avant et après l'installation du parc éolien. L'équipe de TAUW indique qu'un suivi environnemental réglementaire est prévu à la mise en service du parc. Ce suivi, réglementé depuis 2018, sera réalisé entre la 20^{ème} semaine et 42 après mise en service des éoliennes, pour évaluer l'évolution de la biodiversité locale et observer si certaines espèces disparaissent, se maintiennent ou apparaissent.

TAUW souligne que, d'après leur expérience, les suivis menés sur des parcs éoliens montrent généralement une stabilité des écosystèmes après l'installation d'un parc éolien avec des niveaux de biodiversité comparables à ceux observés avant les travaux.

Si des enjeux écologiques importants sont identifiés en phase d'exploitation, un plan de bridage peut être mis en œuvre, comme la réduction de la vitesse de rotation des éoliennes ou leur arrêt temporaire afin de préserver les espèces sensibles. Ce suivi environnemental est déposé auprès de la DREAL, qui pourra également réaliser des contrôles sur site pour s'assurer de sa conformité. Pendant la phase de chantier, des mesures spécifiques seront mises en place pour protéger les espèces sensibles identifiées.

➔ Pistes de réflexion pour les mesures d'accompagnement

Quentin Vanquelef, chargé de mission au Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France, constate un manque de corridors écologiques

entre les vallées de l'Authie et de la Canche. Il propose la mise en place ou la restauration de linéaires de haies, en partenariat avec des agriculteurs concernés, bien que le CEN rencontre des difficultés à mobiliser sur cette thématique.

L'équipe de Valeco indique que cette proposition peut nourrir les réflexions sur les mesures d'accompagnement, qui seront discutées lors du prochain groupe de travail ainsi qu'avec le conseil municipal de Conchy-sur-Canche. Dominique Coquet, également vice-président du SYMCEA, souligne que ces haies peuvent jouer un double rôle : à la fois écologique, et de protection contre les phénomènes d'érosion des sols et de ruissellement ou de coulées de boue. Il rappelle que plusieurs communes du territoire sont exposées aux effets torrentiels du versant, conséquence du remembrement réalisé dans les années 1980.

Claire Benassi précise que des études hydrauliques seront menées après l'obtention de l'autorisation du parc, mais qu'il est possible de les engager en amont en fonction des enjeux identifiés. Elle ajoute que ces problématiques sont désormais intégrées par la filière éolienne afin de réduire l'emprise au sol des chemins et mieux anticiper la phase chantier.

Dominique Dourlens, maire de Fortel-en-Artois, rejoint les propos du Vice-Président du Symcea. Sa commune étant elle aussi concernée par les inondations et les coulées de boue, il suggère à Valeco de travailler avec les propriétaires fonciers pour mettre en place un système de subvention en faveur de l'implantation de haies. Il évoque également la possibilité de rejoindre le corridor écologique de l'ancienne voie ferrée qui traverse Fortel-en-Artois.

L'équipe de Valeco se dit prête à envisager ces propositions en lien avec les élus et les acteurs locaux concernés. En effet, cette proposition suppose de solliciter des propriétaires fonciers extérieurs au périmètre du projet avec lesquels Valeco n'a pas de lien direct, et d'associer les élus locaux souhaitant contribuer à la reconstitution de ces corridors.

➔ Caractéristiques du projet à déterminer

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET



À ce stade, le nombre, la taille et l'emplacement des éoliennes n'est pas défini

Sur la base des résultats des études des variantes d'implantation seront étudiées et présentées au groupe de travail n°2 (avant l'été 2025)

Constant Delatte précise qu'à ce jour, ni le nombre, ni la taille, ni l'emplacement des éoliennes ne sont définis. Ces caractéristiques seront déterminées à partir des études en cours. Le groupe de travail n°2 permettra de présenter leurs résultats ainsi que les différentes variantes d'implantation envisagées pour le projet.

➔ Définition du nom du projet

L'équipe de Valeco propose aux participants de suggérer des noms pour le projet éolien. Les participants recommandent de s'appuyer sur les noms des lieux-dits.

Questions et réponses

➤ Éolien et immobilier

Des participants ont également souhaité en savoir plus sur les effets de l'implantation des éoliennes sur la valeur des biens immobiliers situés à proximité.

Réponse apportée par Valeco a posteriori de la réunion :

*Le prix d'un bien immobilier dépend de nombreux critères : sa taille, son état, son emplacement, mais aussi du contexte local (emplois, services, infrastructures) et national (économie, taux d'intérêt). Selon le Ministère de la Transition écologique dans son ouvrage *Le vrai/faux sur l'éolien terrestre* (2021), « plusieurs études ont démontré que la présence d'éoliennes n'a pas d'impact sur le marché immobilier local. »¹.*

*Récemment, en 2022, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise et de l'Énergie) a publié l'étude *Éolien & Immobilier, Synthèse d'étude préliminaire et perspectives sur le sujet*. Elle met en évidence que « L'impact de l'éolien sur l'immobilier est nul pour 90 %, et très faible pour 10 % des maisons vendues sur la période 2015-2020. [...]—Cet impact n'est pas absolu, il est de nature à évoluer dans le temps en fonction des besoins ressentis par les citoyens vis-à-vis de leur environnement, de leur perception du paysage et de la transition énergétique. »².*

¹ Ministère de la Transition Écologique, 2021, « Le vrai/faux sur l'éolien terrestre » <https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/le-vrai-faux-sur-l-eolien-terrestre-a5549.html>

² ADEME, 2022, « Éoliennes et immobilier » <https://librairie.ademe.fr/energies/5610-eoliennes-et-immobilier.html>

➤ Éolien et animaux d'élevage

Olivier Huchette a également interrogé la cohabitation entre les éoliennes et les animaux d'élevage.

Réponse apportée par Valeco a posteriori de la réunion :

Des réflexions et des études sont en cours pour mieux comprendre les éventuels effets des parcs éoliens sur les animaux d'élevage. À ce jour, aucun lien de causalité n'a été scientifiquement établi entre la proximité d'éoliennes et les symptômes observés chez certains animaux dans ce rares cas. L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a publié fin 2021 un rapport relatif à l'imputabilité à la présence de champs d'éoliennes de troubles sur des élevages bovins³. Il conclut qu'aucun impact significatif des éoliennes sur la santé ou la production laitière des vaches n'a été démontré. Cet avis de l'ANSES fait suite à une saisine par le Ministère de la Transition Écologique et le ministère de l'Agriculture. Il s'inscrit dans la continuité de la mission CGAER-CGEDD qui a rendu son rapport début 2021 et conclut qu'il n'y a pas d'imputabilité des éoliennes sur les élevages. En France, plus de 8 000 éoliennes coexistent avec des exploitations agricoles sans perturbation avérée. Il convient par ailleurs d'élargir l'analyse à l'ensemble des facteurs environnementaux pouvant interagir : champs électromagnétiques, courants électriques parasites, lignes à haute tension ou encore failles souterraines.

³ ANSES, 2021, « Rapport de l'Anses relatif à l'imputabilité à la présence de champs d'éoliennes de troubles déclarés dans deux élevages bovins », <https://www.anses.fr/fr/content/avis-et-rapport-de-lanses-relatif-limputabilite-la-presence-de-champs-deoliennes-de-troubles>

➤ Radar militaire de Doullens

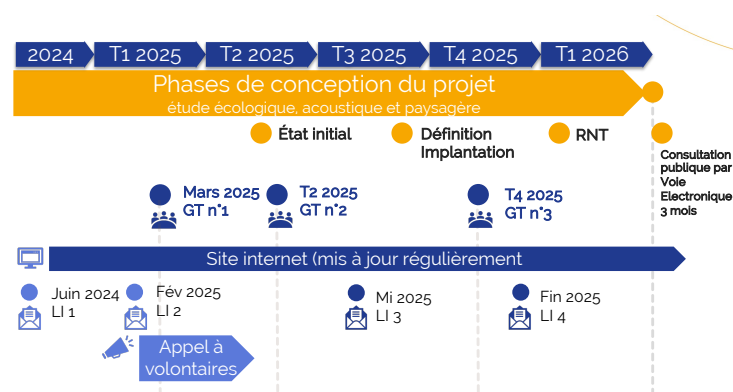
Le maire de Fortel-en-Artois évoque les enjeux liés à la présence du site militaire de Doullens. L'équipe de Valeco indique avoir lancé des consultations avec les services de l'armée, ce qui a permis d'intégrer ces enjeux dans le cadre des servitudes techniques définissant la ZIP. Valeco a obtenu un retour positif de l'armée, et ses services seront à nouveau consultés par la DREAL lors de l'instruction du projet par la préfecture.

➤ Enjeux réglementaires pour l'autorisation des parcs éoliens

Dans le cadre du développement du projet éolien, Valeco précise que si un enjeu majeur, qu'il soit écologique, paysager ou militaire, bloquait le projet, il aurait déjà été décelé. Néanmoins, le projet fait l'objet d'une série d'études pour évaluer de manière approfondie les enjeux locaux et favoriser son intégration dans l'environnement. Dans l'éventualité où le projet ne pourrait aboutir, Claire Benassi indique que l'ensemble des investissements engagés par Valeco serait alors perdu.

En réponse à une question sur les oppositions politiques relatives à l'éolien, notamment celle du Président de la région Hauts-de-France, l'équipe de Valeco souligne que les avis politiques n'ont pas le pouvoir d'empêcher l'avancement d'un projet éolien. C'est la préfecture qui décidera or un rejet doit pouvoir reposer sur des arguments objectifs. Cependant, Julien Lecomte précise que l'aspect paysager demeure plus subjectif et peut engendrer des contentieux juridiques. Dominique Coquet ajoute que la décision du préfet, bien que primordiale, peut également être réexaminée par les tribunaux administratifs dans le cadre de procédures judiciaires.

Conclusion



Ce premier groupe de travail a permis de présenter la démarche de concertation et d'établir un échange constructif avec les habitants, notamment sur les différentes études réglementaires qui encadrent le développement du projet éolien. Un deuxième groupe de travail est prévu avant l'été 2025 pour poursuivre les réflexions et aborder la présentation des variantes d'implantation.

Constant Delatte rappelle également qu'un appel à volontaires pour les habitants du territoire est en cours pour participer aux réflexions sur le projet et invite les élus à la relayer autour d'eux. Les habitants des zones concernées peuvent s'inscrire en [cliquant ici](#).

L'équipe de Valeco est joignable à tout moment par email :

eolien-conchy@quelia.fr

Un site internet dédié au projet est accessible en cliquant sur ce lien :

<https://blog.groupevaleco.com/projeteoliendeconchysurcanche>